

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

N° SG 2020-276

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 25 mai 2020, portant délégation de signature au profit du premier maire adjoint, Monsieur Arnaud TANQUEREL,  
VU la demande formulée par l'entreprise MULTI-RESEAUX sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation rue Louvière à l'occasion de travaux de terrassement pour réseau de chauffage,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 07 au 25 septembre 2020,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie du 07 au 25 septembre 2020 :

- Rue Louvière, de l'intersection du boulevard Eindhoven jusqu'à la rue Saint Quentin, au droit des travaux

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise MULTI-RESEAUX.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trente-un juillet deux mille vingt.

Pour le Maire et par délégation  
Arnaud TANQUEREL  
Premier Adjoint au Maire

